Attestation de moralité pour un enseignant.

Numéro d'inventaire : 1979.09362
Auteur(s) : Pierre Antoine Victor de Lanneau de Marey
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : non renseigné (Paris)
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1809
Description : Feuillet à l'en-tête de l'Institution Sainte-Barbe. Griffe de couleur rouge dans le coin supérieur gauche. Cachet de l'établissement dans la partie inférieure de la feuille.
Mesures : hauteur : 248 mm ; largeur : 200 mm
Notes : Lanneau de Marey (Pierre-Antoine-Victor de): fondateur du collège Ste Barbe (1758-1830). Attestation de bonne conduite, de régularité et de moralité pour M. Louis-Caillet Lefebvre, "employé en qualité de maitre d'étude de Troisième". Le document est daté du 4 juillet 1809.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : Post-élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1

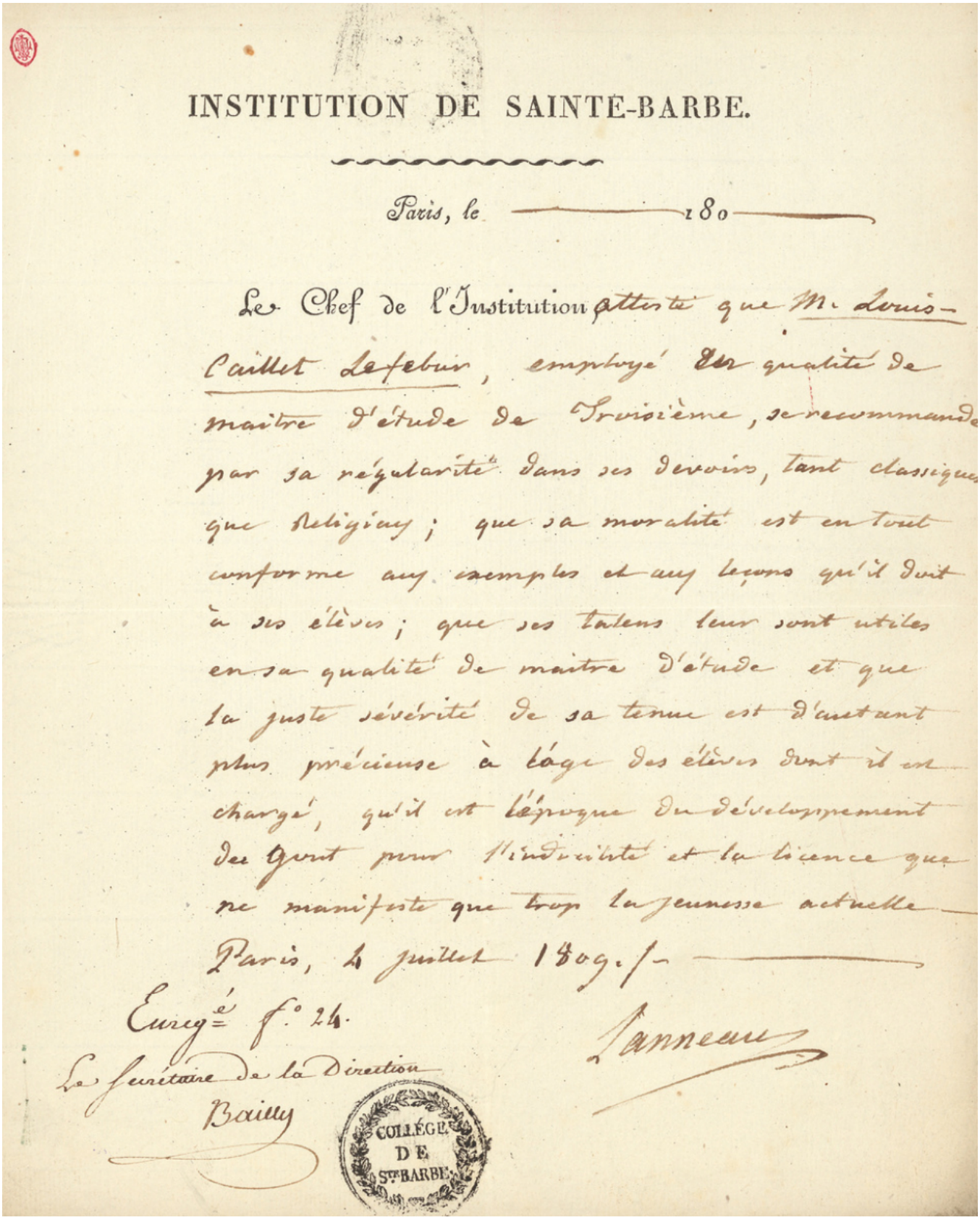

INSTITUTION DE SAINTE-BARBE.

Paris, le ——— 180 ———

Le Chef de l'Institution atteste que M. Louis-Caillet Lefebvre, employé en qualité de maître d'étude de Troisième, se recommande par sa régularité dans ses devoirs, tant classiques que Religieux; que sa moralité est en tout conforme aux exemples et aux leçons qu'il doit à ses élèves; que ses talens leur sont utiles en sa qualité de maître d'étude et que la juste sévérité de sa tenue est d'autant plus précieuse à l'âge des élèves dont il est chargé, qu'il est l'époque du développement des Sens pour l'indiscrétion et la licence que ne manifeste que trop la jeunesse actuelle ——

Paris, 4 juillet 1809. /- ———

Enregé f.° 24.

Le Secrétaire de la Direction
Bailly

Lanneau

COLLÉGE DE Ste BARBE